RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABJ PROMOTION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 10.000 EUROS
SIEGE SOCIAL: IMMEUBLE ARENICE – 4° ETAGE
455, PROMENADE DES ANGLAIS
06200 NICE
RCS NICE: 443 166 129

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 OCTOBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, et le TRENTE ET UN OCTOBRE,

La société ABJ BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO KG

Société en commandite de droit allemand au capital de 775.000 euros
Dont le siège est à Ballindamm 36, Hambourg 20095 Allemagne
Immatriculée au RCS de Hambourg sous le numéro HRA 96464

Représentée par la société de droit allemand **ABJ ZWEITE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT MBH**, au capital de 25.000 euros, immatriculée au RCS de HAMBOURG sous le numéro HRB 73966

Elle-même représentée par deux de ses trois co-gérants : **Monsieur Bernd JÖRG, Monsieur Andréas JÖRG et Madame Iris ROLLER**, agissant ensemble en qualité de co-gérants,

propriétaire de la totalité des cent (100) parts de cent (100) euros chacune composant le capital social de la Société ABJ PROMOTION (ci-après la "Société"), société à responsabilité limitée, au capital de 10.000 euros, sise à [redacted] RCS NICE 443 166 129, et donc associée unique de la Société,

a pris les décisions relatives:

- à la prise en compte de la démission de Madame Vanessa BENARD de son mandat de Gérant et à la nomination de Madame Iris ROLLER, née KIRCHHOFF et de Monsieur Bernd JÖRG en remplacement,
- aux pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Vanessa BENARD de son mandat de Gérant de la Société à compter du 1er janvier 2025.

DEUXIEME DECISION

L'associé décide de nommer Madame Iris ROLLER, née KIRCHHOFF, de nationalité [redacted] née le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] aux fonctions de Gérant de la Société, à compter de ce jour et sans limitation de durée.

Madame Iris ROLLER, née KIRCHHOFF, préalablement pressentie, déclare accepter le mandat de Gérant ainsi que les fonctions y afférentes et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer Monsieur Bernd JÖRG, de nationalité [redacted] né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] aux fonctions de Gérant de la Société, à compter de ce jour et sans limitation de durée.

Monsieur Bernd JÖRG, préalablement pressenti, déclare accepter le mandat de Gérant ainsi que les fonctions y afférentes et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales relatives aux résolutions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique, le Gérant démissionnaire et les nouveaux Gérants et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

[redacted]

ABJ [redacted] LLSCHAFT MBH & CO KG
And

[redacted]

Iris ROLLER

[redacted]

[redacted] CHAFT MBH & CO KG
Iris ROLLER

B. Jörg

Bernd JÖRG

[redacted]

Vanessa BENARD
Gérant